

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2018

---

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 26

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi doit être l'occasion de sortir de la logique technocratique de la loi NOTRe et refaire confiance à l'échelon communal et aux élus locaux.